

Charte de Protection des données

Table des matières

CONSIGNES :.....	3
1. PROPOS INTRODUCTIFS.....	4
1.1. Définitions	4
2. LA CHARTE EN BREF.....	5
2.1. Pourquoi ATLAS traite vos données ?	5
2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ?.....	5
2.3. Qui est responsable des traitements opérés sur mes données ?	5
2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?.....	5
2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?	6
2.6. Quels sont vos droits ?.....	6
3. CHARTE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	7
3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que demandeur sont-elles traitées ?	7
3.2. Quels sont vos droits et comment les exercer ?.....	9
3.2.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles	9
3.2.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles	9
3.2.3. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.....	9
3.2.4. Le droit à l'effacement de vos données personnelles.....	9
3.2.5. Contacter notre DPO.....	10
3.3. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?	10
3.4. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?.....	10
3.5. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.	11

Consignes :

La présente charte de protection des données (CPD) est destinée à informer les demandeurs de logement et les visiteurs du site internet des traitements effectués à l'aide de leurs données à caractère personnel. Cette charte :

- Ne peut être parfaitement exhaustive :
 - Elle sera mise à jour à chaque fois que de nouveaux traitements seront « découverts » ou mis en œuvre. Toutefois certains traitements ne seront volontairement pas mentionnés s'il est considéré qu'ils rendront la charte trop longue ou trop complexe ;
 - Il sera nécessaire, particulièrement pour les traitements volontairement non mentionnés dans la charte que nous venons d'évoquer, de prévoir des mentions RGPD complémentaires sur certains supports ;
- N'a pas un « fonctionnement autonome ». Des clauses RGPD « allégées », que nous vous fournirons, devront être intégrées pour tous les traitements de l'organisme sur les supports adéquats. L'intérêt de la charte est de modifier le moins possible vos documents avec des éléments juridiques RGPD, mais elle ne peut permettre de les supprimer totalement.

Il en ressort qu'il est impératif :

- De ne jamais modifier la CPD sans accord du DPO ;
- De ne jamais modifier les clauses proposées par le DPO pour un traitement sans son aval (qu'il s'agisse d'une clause RGPD complète ou d'une combinaison « clause allégée + renvoi vers la CPD) ;
- De contacter le DPO lorsqu'aucune consigne n'a été donnée pour savoir quelle méthode doit être suivie (version complète ou version « allégée »).

1. Propos introductifs

Dans le cadre de son activité de gestionnaire du fichier de la demande locative ATLAS est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel des demandeurs de logements, les visiteurs de son site internet.

A travers ce document, ATLAS s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.

La présente charte énonce les grands principes et principales lignes directrices d'ATLAS en matière de protection des données à caractère personnel sans que ces derniers ne s'y limitent. En effet nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par exemple par le biais de mentions sous les formulaires de nos sites internet).

L'objectif de cette Charte est également d'informer en toute transparence les personnes de la manière dont leurs données sont traitées par ATLAS

Afin que notre charte soit la plus accessible et lisible, ATLAS vous offre la possibilité d'en lire une version condensée « **La charte en bref** ».

1.1. Définitions

Avant de vous expliquer de quelle façon ATLAS traite vos données à caractère personnel, définissons les termes essentiels dégagés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) : réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

Loi Informatique et Libertés (LiL) : loi nationale applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel

Données à caractère personnel : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Pour exemple, peuvent être des données à caractère personnel :

- Les noms, les prénoms
- Adresses postales
- Adresses mails
- Etc.

Délégué à la protection des données (DPD/DPO) : Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein d'ATLAS. Vous pouvez, si besoin est, la contacter : dpo-atlas@union-habitat.org

Responsable de traitement : Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant : Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

2. La charte en bref

S'il vous manque du temps pour prendre connaissance de notre charte complète, pas de panique, vous trouverez un condensé de cette dernière ci-dessous.

2.1. Pourquoi ATLAS traite vos données ?

Dans le cadre de ses missions de gestion du fichier partagé de la demande locative sociale, ATLAS est amené à collecter des données personnelles par le biais de ses différentes interactions avec les demandeurs de logement ou visiteurs de son site internet.

Ces données font l'objet d'un traitement dans le but de :

- Enregistrer et centraliser l'ensemble des demandes de logement social
- Mettre à disposition des acteurs du logement social (bailleurs, collectivités, Action Logement Services, Etat) les demandes de logement pour la gestion et l'instruction de votre demande de logement
- Etablir des statistiques sur l'état de la demande locative

Lors de votre navigation sur notre site internet, vos données sont collectées. Elles sont principalement traitées dans le but de gérer les demandes adressées via les formulaires de contact.

2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ?

Dès lors, les données collectées correspondent au Cerfa de logement social (*référence 14069*04 et 5 à venir prochainement*), les justificatifs et potentiellement des informations complémentaires nécessaires à l'instruction de la demande de logement :

- Données d'identification ;
- Données sur la situation familiale et vie personnelle ;
- Données relatives aux difficultés sociales rencontrées ;
- Données sur la vie professionnelle ;
- Données économiques et financières ;
- Données sensibles.

2.3. Qui est responsable des traitements opérés sur mes données ?

ATLAS est responsable des traitements réalisés sur vos données uniquement dans le cadre de ses missions de gestionnaire des fichiers partagés de la demande locative (gestion de la plateforme d'enregistrement des demandes, établissement de statistiques, etc.)

En revanche, dès que votre demande de logement est prise en charge par un de nos partenaires pour l'instruction de votre demande de logement ou lorsque ce dernier vous contacte pour vous proposer un logement nous ne sommes pas le Responsable de traitement. Dans ces cas de figure l'organisme qui étudie votre demande (un bailleur dans la majorité des cas) est le Responsable de traitement.

2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

Vos données personnelles seront accessibles aux différents acteurs et partenaires du dispositif pour la gestion et l'instruction de votre dossier :

- Au personnel habilité de ATLAS dans le cadre de l'exercice de ses fonctions,
- Nos Partenaires du dispositif de gestion et d'instruction de la demande de logement :
 - Bailleurs sociaux et leurs mandataires le cas échéant,
 - Les services de l'Etat

- Les collectivités locales ou territoriales
 - Action Logement Services
 - Les organismes désignés comme lieux d'enregistrement (CCAS, Association...)
- Aux sous-traitants dans la limite de l'exécution de leurs missions (exemple : la maintenance de la plateforme de demande de logement).

2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données sont conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de nos missions, au respect des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

Ainsi, nous procédons à une anonymisation automatique :

- 18 mois après la radiation pour attribution, vos données restent disponibles à des fins de statistiques.
- 1 an après abandon de la demande de votre part ou l'archivage automatique suite au non-renouvellement, vos données restent disponibles à des fins de statistiques.

Pour en savoir plus sur les durées de conservation, vous pouvez consulter la version plus exhaustive de la charte de protection des données (sur le site www.demandelogement31.fr).

2.6. Quels sont vos droits ?

Vous avez le droit de rectifier, corriger vos données, de les supprimer, d'en demander une copie. Vous pouvez demander d'arrêter le traitement

Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser à notre délégué à la protection des données [dpo-atlas@union-habitat.org] ou par courrier à l'attention du délégué à la protection des données –

ATLAS - 104 Avenue Jean Rieux – 31500 Toulouse.

Les éléments exposés ci-dessus constituent un condensé de notre charte de protection des données, si vous souhaitez en savoir davantage sur la manière dont ATLAS traite vos données à caractère personnel, nous vous invitons à poursuivre votre lecture

3. Charte de protection des données personnelles

3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que demandeur sont-elles traitées ?

Pour quelles finalités ?	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrer et centraliser l'ensemble des demandes de logement social• Mettre à disposition des acteurs du logement social (bailleurs, collectivités,) les demandes de logement pour la gestion et l'instruction de votre demande de logement• Assurer la qualité des données• Remonter les informations de la gestion locative au niveau du SNE• Gestion de vos demandes diverses (ex-problème d'accès à votre compte utilisateur sur le site grand public, mise à jour de votre demande de logement)• Assurer la traçabilité des connexions à votre dossier• Réalisation de statistiques
Quelles données à caractère personnel collectons-nous ?	<ul style="list-style-type: none">• Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse email, numéro unique d'enregistrement, etc.)• Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant et membre du foyer à charge, situation locative, etc.)• Vie professionnelle (emploi actuel, type de contrat, employeur, formation, scolarité, etc.)• Données économiques et financières (revenus dont montant et type d'aide perçue, présence d'un plan de surendettement/apurement ou procédure de rétablissement personnel etc.)• Données sensibles (informations relatives au handicap)• NIR (uniquement dans le cadre de l'enregistrement des demandes de logement)• Donnée de connexion à notre plateforme SaaS imhoweb (identifiant de connexion, date et heure de l'action effectuée sur votre dossier) <p><i>Nb : Vos données sont collectées lors de l'enregistrement de votre demande de logement et/ou à travers nos échanges.</i></p>
Qui peut avoir accès à vos données ?	<ul style="list-style-type: none">• Personnel habilité d'ATLAS dans le cadre de l'exercice de ses fonctions

	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-traitants/ Prestataires d'ATLAS dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du système de fichier départemental, etc.) • Bailleurs sociaux et leurs mandataires le cas échéant en charge de l'instruction de vos demandes de logement social • Organismes et autorités légalement autorisés à connaître de vos informations : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Etat et les lieux d'enregistrement, autre que les bailleurs, réservataires de logement (collectivités, Action Logement services etc.), ○ Les autres lieux d'enregistrement non réservataires de logement (collectivités, associations...), ○ Les collectivités et les lieux d'accueil (désignés dans un plan partenarial de gestion partagée) non-lieux d'enregistrement. • Partenaires sociaux pouvant participer à la gestion des demandeurs et locataires (CAF, CCAS, commission d'attribution des logements, commission DALO, Fond de solidarité pour le logement etc.)
<p>Sur quel fondement juridique se base le traitement ?</p>	<p>Traitement nécessaire au respect d'obligations légales. Les missions du gestionnaire de fichier sont précisées dans un arrêté du 6 août 2018 relatif au cahier des charges des systèmes particuliers de traitement automatisé de la demande de logement social</p>
<p>Combien de temps sont conservées vos données ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anonymisation des données 18 mois après la radiation pour attribution, vos données restent disponibles à des fins de statistiques. - Anonymisation des données 1 an après abandon de la demande de votre part ou l'archivage automatique suite au non-renouvellement, vos données restent disponibles à des fins de statistiques. - L'historique des connexions à votre compte est conservé sur 12 mois. <p><i>Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une période correspondant aux durées de prescription légale (et notamment le délai de droit commun de 5 ans).</i></p>

3.2. Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Comme énoncé précédemment, lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de droit sur ces dernières.

3.2.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander à ATLAS s'il traite vos données et de vous transmettre les informations vous concernant.

A ce titre, vous pouvez :

- Accéder à l'ensemble des données vous concernant
- Connaître l'origine des données vous concernant ainsi que les destinataires de celles-ci
- Accéder aux données sur lesquelles ATLAS s'est fondé pour prendre une décision vous concernant
- Obtenir une copie de vos données

Enfin, vous disposez du droit de rectifier vos données lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes. Par exemple si votre situation familiale a changé, vous pouvez demander la correction de vos informations personnelles.

3.2.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par ATLAS. Pour ce faire, vous devez mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles si celles-ci sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de ATLAS. Il vous sera donc possible de vous opposer au traitement à tout moment.

3.2.3. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de geler temporairement l'utilisation de vos données. Il peut être exercé en parallèle d'une autre demande de droit comme le droit d'opposition ou rectification par exemple. Cela vous permet de « mettre en pause » l'utilisation de vos données pendant l'étude de votre demande d'exercice de droit.

Dès lors, une fois le traitement de vos données suspendu celles-ci ne pourront être utilisées que dans les cas suivants :

- Vous avez donné votre accord
- Pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- Pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale
- Pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un Etat membre.

3.2.4. Le droit à l'effacement de vos données personnelles

Ce droit vous permet tout simplement d'obtenir la suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez demander l'effacement de vos données si :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection ;
- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ;
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données ;

- Vos données font l'objet d'un traitement illicite ;
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information ;
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et ATLAS n'a pas de motif impérieux de ne pas donner suite à votre demande.

Dans certains cas, ATLAS ne pourra faire droit à votre demande en particulier si ATLAS est dans l'obligation légale de conserver vos données ou encore si vos données sont nécessaires pour la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice (ex : données utilisées dans le cadre de la gestion d'un contentieux).

3.2.5. Contacter notre DPO

Pour exercer vos droits ou toute autre question relative au traitement de vos données vous pouvez contacter notre DPO par courrier à l'adresse ATLAS ou par mail dpo-atlas@union-habitat.org

Toutefois, il est précisé que quel que soit le mode d'exercice de droit choisi, chacune de vos demandes doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier votre identité.

Une fois votre demande reçue, sachez que nous disposons d'un délai d'un mois pour vous répondre. Ce délai pourra être suspendu si votre demande nécessite des éléments complémentaires.

3.3. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Dans l'hypothèse où ATLAS aurait recours à des sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne, nous nous engageons à s'assurer que les sous-traitants présentent des mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences du présent règlement et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

3.4. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?

Nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection et à la sécurité de vos données, et conformes aux règles de l'art.

Nous nous engageons notamment à assurer :

- La confidentialité de vos données en empêchant l'accès à des tiers non autorisés mais également la confidentialité interne, de sorte que seuls les services ayant besoin de vos données y ont accès ;
- L'intégrité des données que nous traitons en empêchant leur modification en dehors du cadre prévu lors de leur collecte, ou leur destruction ou altération par erreur ou malveillance ;
- La disponibilité des données, leur conservation et la disponibilité des systèmes d'information ;
- La traçabilité des opérations, à savoir notamment la possibilité de les garder une trace de manière exploitable afin de pouvoir rétablir la situation ou trouver l'origine d'un incident ;
- La sauvegarde des données de manière à permettre leur restauration au plus tôt en cas d'anomalie ;
- La continuité des prestations même en cas d'incident dans nos locaux.

Nos systèmes d'informations et postes de travail sont sécurisés et chiffrés sauf incompatibilité technique. Nous avons déployé des logiciels de gestion, stockage et échange de données sécurisés et basés en Europe. Enfin notre personnel est régulièrement sensibilisé à la sécurité informatique.

3.5. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.

La présente charte est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Elle est susceptible d'évolution, ATLAS se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Il vous est donc conseillé de la consulter régulièrement. Si vous continuez à utiliser nos services après modification de la présente charte, cela constitue acceptation de votre part desdits changements.

De plus, cette charte peut-être également consultable au sein d'ATLAS.